

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillonssur-Saint-Laurent tenue le 5 juillet 2022 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4° Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
Mme	Valérie Giguière	conseillère siège #1
Mme	Andréanne Rouleau	conseillère siège #2
Mme	Amélie Guay	conseillère siège #4
Poste	Vacant	conseiller(e) siège #5
Mme	Annie Demers	conseillère siège #6

Est absent:

M. Robert Gendron

conseiller siège #3

Assiste également à cette séance : Mme France Grimard directrice générale et greffière-trésorière et Mme Hanta Rasami directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire M. Christian Baril.

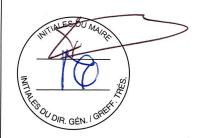
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 3. PROCÈS-VERBAL SÉANCE 7 JUIN 2022 :
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
- 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour;
 - 5.2 Conseil municipal Responsabilité et signature;
 - 5.3 Fermeture de bureau Vacances;
 - 5.4 Offre de services en droit municipal Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L;
 - 5.5 MRC de Bécancour :
 - 5.5.1 CLSC de Fortierville Coupure de service;
 - 5.5.2 Implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA);
 - 5.6 Adoption Règlement #183-2022;
 - 5.7 Soumission Signature électronique;
 - 5.8 Sygem Infotech:
 - 5.8.1 Achat banque d'heures;
 - 5.8.2 Formation directrice et adjointe;
 - 5.9 Adhésion ADMQ de la directrice adjointe Correction;
- 6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses Autorisation de paiements;
 - 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 8. TRANSPORT:
 - 8.1 Travaux rang Saint-Charles et de la 16e avenue :
 - 8.1.1 Offre de service en ingénierie;
 - 8.1.2 Soumission Contrôle des matériaux;
 - 8.2 Marquage des arrêts-stops et des passages pour piétons Correction;
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU :



- 9.1 Soumission Tests annuels bornes-fontaines;
- 9.2 Réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:
 - 10.1 Rapport de permis émis en juin 2022;
 - 10.2 Soumission Brigade terrain Planification stratégique;
 - 10.3 Office municipal d'habitation au Cœur du Québec États financiers 2021;
 - 10.4 Installation Système de suivi du déplacement d'une masse de sol;
- 11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Rencontre des nouveaux arrivants;
 - 11.2 Terrain de tennis Ajout pour clôture;
 - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
 - 11.4 Comité culturel :
 - 11.4.1 Dissolution;
 - 11.4.2 Lettre de remerciement;
 - 11.5 Demande de subvention Coopérative de Production artisanale;
 - 11.6 Comité des loisirs :
 - 11.6.1 Achat table pique-nique;
 - 11.6.2 Demande d'aide financière Kermesse;
- 12. QUESTIONS DIVERSES;
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE;

2022-07-151 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUIN 2022

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2022-07-152 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

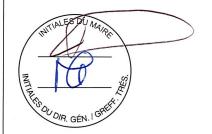
D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 7 juin dernier.

3.2 Suites

La directrice générale, France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

Les services offerts le 23 juin et le 24 juin au soir relatifs à la sécurité en haut de la côte du Quai se sont bien déroulés de façon générale. Le bureau de la municipalité a reçu une plainte d'une locataire de la côte du Quai. Des suivis ont été effectués auprès de cette dernière et auprès de la firme de l'agence de sécurité.

Le coût de l'adhésion de Mme Hanta Rasami, directrice générale adjointe à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a été finalement de 894 \$ au lieu de 450\$ plus les taxes applicables mentionnés à la dernière



séance du conseil. Une résolution en lien avec ce sujet sera proposée à la section 5.9.

Une correction suite à une erreur de calcul a été apportée par l'entreprise LIGNE PRO sur la soumission du marquage des arrêts-stops et des passages pour piétons. Le montant est de 2 281 \$ au lieu de 2 031 \$ plus les taxes applicables. Une résolution en lien avec ce sujet sera proposée à la section 8.2.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 5 juillet 2022 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Réorganisation à la table des MRC région centre du Québec embauche d'une ressource afin d'assurer une permanence et ainsi permettre un meilleur suivi des dossiers ;
- Nouvelle subvention pour le Moulin Michel;
- Disponibilité des défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires aux municipalités de la MRC.

5.2 Conseil municipal – Responsabilité et signature

Considérant que l'article 212 du code municipal qui dicte les fonctions d'un directeur général et greffier-trésorier;

Considérant que dans lesdites fonctions le directeur général et greffiertrésorier doit dresser les procès-verbaux des séances du conseil et les signer;

Considérant que selon l'article 184 du code municipal le conseil peut nommer un directeur général et greffier-trésorier adjoint et celui-ci peut exercer tous les devoirs de la charge des séances de conseil s'il est présent durant toute la séance de conseil:

2022-07-153 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De nommer Mme Hanta Rasami directrice générale et greffière-trésorière adjointe et que la responsabilité des prochaines séances du conseil lui soit attribuée.

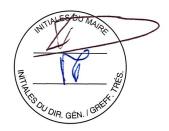
5.3 Fermeture de bureau – Vacances

2022-07-154 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Andréanne Rouleau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De fermer le bureau municipal du 25 juillet au 5 août 2022 inclusivement, en raison des vacances estivales.

5.4 Offre de services en droit municipal – Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L

Considérant que des informations au niveau juridique sont fréquemment nécessaires concernant les opérations courantes de la municipalité;



Considérant la proposition de services juridiques annuels en date du 6 juin dernier par la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » permettant de choisir entre 6 forfaits annuels;

Considérant que ladite firme offre un crédit à la municipalité pour la rencontre annuelle prévue l'année dernière;

2022-07-155

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la proposition de services juridiques annuels en optant pour le forfait classique pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu de désigner la directrice générale et la directrice générale adjointe à titre de personnes-ressources pouvant communiquer avec les procureurs dans le cadre de cette entente.

5.5 MRC de Bécancour

5.5.1 CLSC de Fortierville – Coupure de service

CONSIDÉRANT QUE le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h;

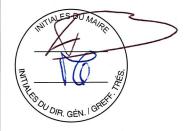
CONSIDÉRANT QUE le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville subira des coupures de services au centre d'urgence, à partir du 1^{er} juin prochain, entraînant une coupure de 4 heures quotidiennement, dont le nouvel horaire estival établi de 20 h à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures;

CONSIDÉRANT QUE la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs;

CONSIDÉRANT QUE ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain, faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre;



CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, 5 médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QUE malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualité;

CONSIDÉRANT cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes face à l'avenir du service d'urgence de ce centre;

Considérant la résolution # 2022-05-132 proposée par la MRC de Bécancour le 18 mai dernier concernant l'avenir du Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville :

- De demander un décret ministériel en urgence, afin de pallier à cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville et de maintenir le service des médecins dépanneurs à cette urgence, malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24;
- D'acheminer la présente résolution au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji, au porte-parole du 2e groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3e groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau, ainsi qu'aux MRC de l'Érable, MRC de Lotbinière et MRC de Nicolet-Yamaska.

2022-07-156 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte la résolution proposée par la MRC de Bécancour relative à la coupure de service Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville.

5.5.2 Implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA)

Considérant que la MRC de Bécancour a mis en place le projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, amorcé en 2019;

Considérant que les services préhospitaliers d'urgence ont la volonté:

- D'améliorer l'accès à la défibrillation externe automatisée;
- De poursuivre l'implantation de DEA communautaires;
- De rendre accessible la formation « Héros en 30 »;

Considérant que ce projet a comme objectif de réduire les délais d'intervention lors d'un arrêt cardiaque afin d'augmenter les chances de survie grâce à la contribution de la population;

Considérant que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, partenaire de ce projet fourni gratuitement 17 DEA sur le territoire de la MRC de Bécancour;



Considérant que les défibrillateurs externes automatisés communautaires dédiés aux municipalités pourront être implantés dans un lieu choisi par la municipalité afin de le rendre le plus accessible à la population;

2022-07-157

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent s'engage à :

- Maintenir le DEA pour l'utilisation communautaire en bon état de fonctionnement;
- De voir à l'entretien de celui-ci;
- De consacrer un budget annuel de fonctionnement du DEA.

5.6 Adoption – Règlement #183-2022

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISE #152-2019 (RM-2019) AFIN D'EXCLURE LE TERRITOIRE IDENTIFIÉ « AFFECTATION INDUSTRIELLE LOURDE » DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 123 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 3 mai 2022;

Considérant les propositions des membres présents à la séance du conseil du 3 mai 2022 en lien avec ce règlement;

2022-07-158

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le présent règlement portant le titre « Règlement # 183-2022 modifiant le règlement général harmonisé # 152-2019 (RM-2019) afin d'exclure le territoire identifié » soit adopté.

5.7 Soumission – Signature électronique

Considérant la soumission de la firme Yan Larocque pour l'installation d'une licence de signature électronique au montant de 259,99 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la signature électronique est une solution facile, rapide et efficace pour permettre la continuité des services aux citoyens dans un contexte pandémique;

<u>2022-07-159</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mandater la firme Yan Larocque pour réaliser l'installation d'une licence de signature électronique au montant de 259,99 \$ plus les taxes applicables.

5.8 Sygem – Infotech

5.8.1 Achat banque d'heures

Considérant le solde de 12,75 heures dans la banque de temps de la municipalité;



Considérant l'offre de service de la compagnie Infotech pour l'achat d'une banque de 26 heures au coût de 1 960 \$ plus les taxes applicables, pour des heures de service comptable et de formation, non inclus dans le contrat annuel;

2022-07-160

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Andréanne Rouleau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la compagnie Infotech pour l'achat d'une banque de 26 heures au coût de 1960 \$ plus les taxes applicables, pour des heures de service comptable et de formation, non inclus dans le contrat annuel.

5.8.2 Formation directrice et adjointe

Considérant que la directrice générale adjointe et l'adjointe administrative sont nouvellement arrivées à leurs postes respectifs;

Considérant que la firme Infotech offre de la formation pour leur logiciel « Sygem » et que nous prenons des heures incluses dans la banque d'heures;

2022-07-161

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale adjointe et l'adjointe administrative à suivre la formation à distance en lien avec le logiciel « Sygem ».

5.9 Adhésion ADMQ de la directrice adjointe – Correction

Considérant l'erreur mentionnée à la section 3.2 en lien avec l'adhésion à l'ADMQ de la nouvelle directrice générale adjointe;

2022-07-161

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la correction de l'erreur mentionnée à la section 3.2 en lien avec l'adhésion à l'ADMQ de la nouvelle directrice générale adjointe.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2022-07-162

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Andréanne Rouleau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	19 004,16 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	116 766,91 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	33 340,78 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 Travaux du rang Saint-Charles et de la 16^e Avenue

8.1.1 Offre de service en ingénierie



Considérant l'offre de service en ingénierie au montant de 22 500 \$ plus les taxes applicables de la firme Tetra Tech QI inc. pour les travaux d'asphaltage du rang Saint-Charles et de la 16^e Avenue incluant 90 heures de surveillance de chantier (3 visites par semaine sur une période de 5 semaines) et 110 heures de suivi de bureau;

2022-07-163

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service en ingénierie au montant de 22 500 \$ plus les taxes applicables de la firme Tetra Tech QI inc. pour les travaux d'asphaltage du rang Saint-Charles et de la 16^e Avenue.

8.1.2 Soumission – Contrôle des matériaux

Considérant que des soumissions de gré à gré ont été demandé relatives au contrôle de qualité des matériaux pour les travaux d'asphaltage du rang Saint-Charles et de la 16^e Avenue :

Considérant les 3 soumissions reçues :

Soumissionnaires	Prix
FNX-INNOV inc.	15 666,60 \$
Laboratoires d'Expertises de Québec	16 005,00 \$
inc.	
Groupe ABS	18 903,00 \$

Plus les taxes applicables

2022-07-164

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Andréanne Rouleau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme FNX-INNOV inc. au coût de 15 666,60 \$ plus les taxes applicables relative au contrôle de qualité des matériaux pour le projet de réfection du rang Saint-Charles et de la 16^e Avenue.

De demander à ladite firme une soumission pour des analyses environnementales concernant des matériaux contaminés.

8.2 Marquage des arrêts-stops et des passages pour piétons – Correction

Considérant l'erreur mentionnée à la section 3.2 en lien avec le marquage des arrêts- stops et des passages pour piétions;

2022-07-165

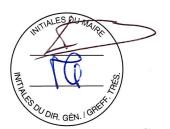
IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la correction de l'erreur mentionnée à la section 3.2 en lien avec le marquage des arrêts- stops et des passages pour piétons.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Soumission – Tests annuels bornes-fontaines

Considérant la résolution # 2022-06-140 mandatant le service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour pour voir à la demande de soumissions pour l'inspection des bornes-fontaines;



Considérant la soumission de la firme Simo Management Inc auprès de la MRC de Bécancour pour les 38 bornes-fontaines de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au coût unitaire de 36,84 \$ pour un coût total de 2 234,46 \$ plus les taxes applicables;

2022-07-166 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Amélie Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Simo Management Inc. pour l'inspection des 38 bornes-fontaines au coût unitaire de 36,84 \$ pour un total de 2 234,46 \$ plus les taxes applicables.

9.2 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juin 2022 est de 412 m³ (90 596 gallons impériaux).

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de permis émis en juin 2022

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juin 2022 indique que 9 permis ont été délivrés pour un montant total de 392 050 \$.

10.2 Soumission Brigade terrain – Planification stratégique

Considérant que la municipalité a accepté la soumission de l'agence Well pour la planification stratégique;

Considérant que l'agence Well a suggéré de procéder au déploiement d'une brigade terrain afin de rejoindre les touristes et les propriétaires de chalets;

Considérant la soumission de l'agence Well pour le déploiement d'une brigade terrain au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement;

<u>2022-07-167</u> IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser de procéder au déploiement d'une brigade terrain afin de rejoindre les touristes et les propriétaires de chalets.

10.3 Office municipal d'habitation au Cœur du Québec – États financiers 2021

2022-07-168 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De prendre note du dépôt des états financiers pour l'exercice 2021 de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec pour l'immeuble de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, préparé par la firme Lemire, Lemire comptables professionnels agrées.

D'accepter le déficit de 36 980 \$ entraînant une participation financière de 33 282 \$ de la Société d'habitation du Québec (90 %) et de 3 698 \$ pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (10 %).



10.4 Installation – Système de suivi du déplacement d'une masse de sol

Considérant que suite au mouvement de sol du 7 mai 2015 sur le lot # 6 084 098, la maison du 160, route Maire-Victorin a dû être démolie et la municipalité est devenue propriétaire du terrain;

Considérant que dans le cadre d'un projet de recherche conjoint avec l'INRS et le MSP, le ministère des Transports veut installer un système de suivi à long terme de la masse de sol situé sur ledit lot;

Considérant que dans le cadre du projet le ministère doit :

- Procéder à l'installation d'équipements de suivi;
- Faire un peu de défrichage et peut-être couper certains arbres;
- Installer des pieux pour les instruments de suivi;
- Réaliser un chemin d'accès;

Considérant que les travaux seront réalisés sous la supervision d'un ingénieur du secteur Mouvements de terrain;

2022-07-169 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Andréanne Rouleau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De donner la permission au ministère des Transports de procéder aux travaux de préparation et d'installer un système de suivi à long terme de la masse de sol situé sur le lot # 6 084 098. Cette permission est conditionnelle à la réception d'une lettre du ministère désengageant la municipalité de toute responsabilité pour d'éventuels incidents ou accidents.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rencontre des nouveaux arrivants

Considérant que le comité des nouveaux arrivants organise une réception en l'honneur des nouveaux arrivants le samedi 10 septembre 2022;

Considérant les demandes dudit comité:

- L'utilisation de la salle municipale à titre gratuit;
- Une aide financière de 1 250 \$;

2022-07-170 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter les demandes du comité des nouveaux arrivants, pour la réception du 10 septembre, soit l'utilisation de la salle municipale à titre gratuit et une aide financière de 1 250 \$.

11.2 Terrain de tennis – Ajout de clôture

Considérant que la municipalité veut modifier la soumission de la firme Clôture Cambrek inc. relatif au l'exécution des travaux de la clôture du terrain de tennis;

Considérant que ladite modification concerne la dimension de la barre de sommet pour la rendre plus résistante;

Considérant que le montant de la modification est de 2 346 \$ plus les taxes applicables;



2022-07-171

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le montant supplémentaire de 2 346 \$ plus les taxes applicables pour la modification apportée à la soumission de la firme Clôture Cambrek inc.

11.3 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Considérant la demande du projet #557950 au Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) est transféré au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du MAMH;

Considérant que le projet est l'acquisition de l'église pour en faire une salle municipale;

2022-07-172

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE:

Les membres du conseil municipal autorisent le dépôt de la demande d'aide financière;

La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

La municipalité confirme que, si elle obtient une aide financière pour son projet

qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés au projet, y compris tout dépassement de coûts.

11.4 Comité culturel

11.4.1 Dissolution

Considérant la lettre de cessation d'activités du comité culturel en date du 1er juillet 2022;

2022-07-173

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la dissolution du comité culturel de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

11.4.2 Lettre de remerciement

Considérant la dissolution du comité culturel suite à sa lettre de cessation d'activités;

2022-07-174

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'envoyer une lettre de remerciement aux membres dudit comité culturel pour leurs implications et leurs dévouements auprès des citoyens et du bureau de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.



11.5 Demande de subvention – Coopérative de Production artisanale de Deschaillons

Considérant que la Coopérative de Production artisanale de Deschaillons demande une aide financière de 500 \$ afin de pouvoir continuer le bénévolat, promouvoir l'artisanat et procéder à la réparation et le remplacement de certains de ses équipements;

2022-07-175 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Andréanne Rouleau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De ne pas acquiescer à la demande de la Coopérative de Production artisanale de Deschaillons pour aide financière de 500 \$.

La municipalité est ouverte à offrir des aides financières s'il s'agit de projet de développement.

11.6 Comité de loisirs

11.6.1 Achat de tables de pique-nique

Considérant l'ensemble des activités organisées par le comité de loisirs;

Considérant la demande d'achat de 3 ou 4 tables de pique-nique de ce comité;

2022-07-176 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent octroie un budget n'excédant pas 3000\$ pour l'achat de tables de pique -nique.

11.6.2 Demande d'aide financière – Kermesse

Considérant que le 17 septembre, le comité de loisirs souhaite faire une fête foraine Kermesse avec des jeux d'adresse, popcorn et barbe à papa;

Considérant que le budget total requis pour l'évènement est d'environ 4 900 \$;

Considérant qu'une partie des frais reliés à cette activité sera payée par le Comité ou offerte en commandite;

Considérant la demande d'aide financière à la municipalité d'un montant 1309.84\$;

2022-07-177 IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

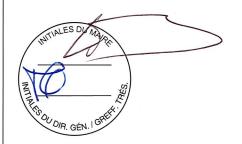
D'accorder au comité de loisirs une aide financière au montant de 1 300 \$, pour l'activité de la fête foraine qui se tiendra le 17 septembre.

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions et prennent note des opinions émises par les citoyens sur les sujets suivants :



- Plage;
- Ancrier;
- Défibrillateurs externes automatisés (DEA);
- Aqueduc du rang Saint-Charles;
- Poste vacant conseiller # 5;
- Réparations des trous au Rang Saint-Joseph, Rang Saint-Charles, 12^e Avenue.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-07-178

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h17.

France Grimard

Christian Baril

directrice générale et greffière-trésorière

maire